

## Réponse du berger à la bergère

En réponse au **"JE"** pseudo CGT-iste qui s'adresse à Solidaires sur le tract du 20 février 2015, qui nomme une élue et qui ne signe pas à la pointe de son stylo :

Le temps et l'espace semblent faire partie de tes préoccupations **"JE"** ... dommage que tu n'aies pas réagi et utilisé ce temps pour alerter ta section. Ceci afin de régulariser la situation de notre entreprise. Chaque OS avait les moyens d'agir et ce n'est pas faute de vous avoir alerté, toi et tes petits camarades, NON ! Vous avez préféré ironiser, cela aurait été tout à ton honneur **"JE"** d'y mettre un terme.

Car si le 8 avril 2014, date à laquelle les élus-es **Solidaires** ont donné leur avis au CE, l'accord n'était pas frappé d'irrégularité, il l'a été dès le 22 avril 2014 ! A cette date, nous avons alerté la direction, l'inspecteur du travail, les organisations syndicales et nous avons fait de multiples déclarations au sein des instances. **Mais tout cela, tu le sais déjà !**

La direction nous avait promis des élections. Elle a convoqué à de multiples reprises les OS pour engager des négociations du protocole préélectoral depuis le **19 mai 2014** pour, au final, nous annoncer qu'elle préférerait un accord de prorogation des mandats pouvant aller jusqu'en novembre 2015... **Cela, avec l'approbation de ton Organisation Syndicale.** Là-encore, nous avons donné l'alerte : **"ce n'était pas possible"**.

**Solidaires** et **FO** souhaitaient des élections au plus vite, comme la Loi le prévoyait, étant donné que l'accord que vous avez signé n'était pas unanime et donc devenu illégal le 22 avril 2014, puis caduc le 30 avril 2014 et enfin échu le 30 novembre 2014. Mais tout cela, **« JE »**, tu le sais déjà !

### **PIRE...Le 4 décembre 2014 journée noire pour la démocratie chez Klesia !**

Avec ton organisation syndicale, la **CGT**, et tes partenaires sociaux (la direction, la **CFDT** et la **CFE-CGC**), **"JE"**, tu nous as plongés dans cette situation (**cette fois, tu pourras évoquer les fonds marins**). Tous ensemble, vous vous êtes obstinés en réitérant, le 4 décembre 2014, votre signature. Pourtant, vous saviez que l'inspecteur du travail avait informé la direction que ce n'était pas possible de proroger des mandats inexistantes et qu'il fallait organiser des élections.

## **Vous l'avez sciemment ignoré.**

Lors de cette réunion du 4 décembre, nous espérions un sursaut démocratique de votre part ! Même pas ! Juste une signature... Ce jour-là, aucun ange n'est passé ! De ce fait, nous avons été amenés à contester les accords des 10 avril et 4 décembre 2014. Mais tout cela, **« JE »**, tu le sais déjà !

Aujourd'hui, tu sors enfin des abysses ! Dommage que ce soit juste avant les élections, surtout que les sujets ne manquaient pas face à la direction Klesia en 2014 !

**"JE"**, tu écris le 20 février 2015: **« c'est celui qui en parle le plus qui en mange le moins ».**

## **C'est vrai, Solidaires n'en croque pas !!!**

Catherine Pitot

Juste une citation pour finir : *"Ne rien trouver ridicule est le signe de l'intelligence complète"* Valéry Larbaud.